

Conférence Interlibanaise sur l'Agriculture

Pierre Blanc

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM)

Du 17 au 19 février 2009, à l'initiative de la Commission Européenne, un Forum Interlibanais sur l'Agriculture s'est tenu à Beyrouth auquel ont participé des représentants de tous les blocs parlementaires et des principales associations professionnelles du pays. Ce Forum faisait suite à trois autres Fora qui avaient traité respectivement de la vision du Liban de demain sur le plan économique et social, des problèmes sociaux que connaît le pays ainsi que des problèmes des PME et de la concurrence.

Le but de ces Fora, qui ont été modérés par le FEMISE, est de permettre un rapprochement des blocs parlementaires et des instances économiques et sociales autour de questions économiques et sociales vitales pour le pays et l'établissement de relations de confiance dans la construction du Liban de demain.

Dans les années 1950 et 1960, l'agriculture a été l'un des fleurons de l'économie du pays. Cependant la guerre civile est venue endommager considérablement ce secteur qui n'a pas fait l'objet de la plus grande attention au moment de la reconstruction. C'est donc sans avoir été véritablement préparée que l'agriculture se trouve aujourd'hui en concurrence avec les agricultures des pays voisins et, plus largement, des pays de la région. Ainsi, elle fait face à de très lourdes difficultés. Entre autres obstacles, les agriculteurs n'ont pas de statut les reconnaissant; l'appui technique, scientifique et financier n'est pas correctement assuré; les structures d'exploitation sont pénalisées par la précarité des statuts fonciers; les aménagements hydrauliques sont très en deçà des possibilités réelles; les organisations de producteurs dysfonctionnent, provoquant ainsi un glissement de la valeur ajoutée vers les structures en amont et en aval, les marchés sont peu transparents et mal organisés, etc.

Au cours de la réunion du mois de février 2009, les représentants des blocs parlementaires et des principales associations professionnelles du pays ont pu s'accorder sur le diagnostic de l'agriculture libanaise. Ils ont pu également s'entendre sur une « feuille de route » pour l'agriculture libanaise (voir le document de conclusion du Forum ci-dessous).

Il est à noter qu'un chercheur du CIHEAM a été associé à la préparation de ce Forum, notamment à une tournée préalable des blocs parlementaires, des associations professionnelles et des principaux acteurs du secteur agricole, à l'écriture d'un papier d'orientation des discussions (document de cadrage) et à celle d'un rapport de fond sur l'agriculture libanaise (diagnostic et pistes pour l'avenir) qui sera publié ultérieurement.

Quatrième Forum Interlibanais sur le Développement Economique et Social : l'agriculture Beyrouth, 17, 18 et 19 Février 2009

Document de conclusion approuvé par l'ensemble des participants¹

A l'invitation de la Délégation de la Commission Européenne au Liban, des représentants des blocs parlementaires, des associations professionnelles et des experts indépendants se sont réunis pour débattre des politiques souhaitables et appropriées au Liban en faveur de « l'agriculture ». Les réunions se sont tenues à Beyrouth les 17, 18 et 19 février 2009 et ont été animées par les coordinateurs du FEMISE. Cette édition du Forum Interlibanais fait suite aux trois premiers Fora tenus les 29-30 mai 2007, 21-22 avril 2008 et les 15-16 octobre 2008 qui concernaient, pour le premier, une vision générale du développement économique et social libanais, les politiques sociales pour le second et la compétitivité des entreprises et la concurrence pour le troisième.

Ce forum interlibanais a porté sur le secteur de l'agriculture, dans une perspective économique mais aussi du point de vue des équilibres sociaux et de la réduction de la pauvreté. Les participants ont discuté sur les trois thèmes suivants : les politiques agricoles, le soutien à l'agriculture et les institutions agricoles. Les discussions ont duré trois jours et ont mené à une convergence de vues sur plusieurs fronts. Elles ont abouti sur un certain nombre de conclusions générales résumées ci-dessous.

Conclusions générales

- Les participants ont unanimement considéré que le secteur agricole est un des piliers de l'économie et de la stabilité sociale du Liban. Ce secteur devrait bénéficier d'une véritable stratégie de développement.
- Le secteur agricole représente environ 6 % du PIB. Toutefois, quelques 30 % de la population tirent un revenu de ce secteur. Les exploitants ne disposent généralement d'aucune couverture sociale. Ils sont, de plus, fréquemment confrontés aux catastrophes naturelles et à d'autres types d'aléas. Il n'est donc pas surprenant qu'ils aient tendance à migrer vers les zones urbaines.
- Une raison supplémentaire de prêter une attention particulière à l'agriculture est que ce secteur semble fonctionner bien en deçà de son potentiel. Les exploitants sont confrontés à un grand nombre d'obstacles. On peut citer pour exemple les problèmes liés aux canaux de distribution, à la non activation de mesures de défense commerciale et de sauvegarde, aux difficultés d'accès aux financements et aux marchés extérieurs, au foncier, au soutien limité des pouvoirs publics et à l'absence ou à l'inefficacité institutionnelle.
- Afin d'optimiser la contribution du secteur de l'agriculture et de soutenir les exploitants, les participants ont recommandé l'adoption d'une nouvelle stratégie pour ce secteur, appuyée par une forte volonté politique collective. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur deux piliers : le premier est un modèle économique qui implique une amélioration durable des activités agricoles pour les rendre rentables et compétitives. Le second est la compatibilité entre cette recherche de rentabilité et l'attention qui doit être portée aux équilibres sociaux, aux préoccupations de santé des consommateurs, à l'environnement et à la gestion de ressources en eau limitées.
- Pour traduire cette vision dans la réalité, les participants ont discuté et approuvé plusieurs mesures et idées relevant, premièrement des politiques agricoles, deuxièmement du soutien à l'agriculture et, troisièmement, de l'évolution des institutions.

¹ La version de référence du document de conclusion approuvé par l'ensemble des participants est la version française.

1 La politique agricole

Afin de garantir que les produits agricoles soient compétitifs, que les rendements de la production agricole profitent davantage aux exploitants et, que les exploitants soient confrontés à une concurrence loyale dans leur pays, les participants ont approuvé la nécessité de :

1. Traiter d'abord la question foncière, en clarifiant les titres de propriété, le cadastre, en résolvant le problème du morcellement des terres, en modifiant les conditions de fermages (pour permettre aux exploitants d'envisager des projets de long terme) et en distinguant les terres constructibles et agricoles.
2. Redéfinir la politique de subventions dans le cadre d'une vision stratégique globale de diversification. Les participants au forum ont insisté sur la nécessité que les conditions d'attribution de ces subventions et les objectifs poursuivis soient strictement encadrés et annoncés d'avance et que ces informations soient transmises aux exploitants.
3. Développer toutes les mesures d'incitations favorables à la mise en œuvre de projets agricoles.
4. Remettre à jour et mettre en exécution les mesures de défense commerciale pour éviter de placer les producteurs locaux en situation de concurrence déloyale. Cette question devient de plus en plus importante avec la signature des accords régionaux (Accord GAFTA et Accord Euro-Méditerranéen) et d'un certain nombre d'accords bilatéraux ainsi que dans la perspective de l'adhésion du Liban à l'OMC.
5. Mettre en place une procédure pour évaluer les dégâts subis par les exploitants libanais suite aux événements de 2006 et rendre les terres utilisables en procédant à un déminage systématique des terrains.
6. Mettre en place une assurance contre les risques naturels et les intempéries, du fait du haut degré d'incertitude qui caractérise l'activité agricole. Ceci permettrait d'atténuer les conséquences des accidents conjoncturels.
7. Se doter de moyens centralisés pour le choix des cultures et des filières agro-alimentaires à développer et pour assurer leur mise en œuvre.

2 Les mesures de soutien

Sans réduire le débat à l'opposition entre protection et libéralisation, les participants ont approuvé le besoin de soutenir de manière sélective le secteur agricole, étant donné que les seules règles du marché ne suffisent pas. Plus concrètement, les participants au Forum ont défendu les points suivants :

1. Etendre l'accès aux crédits en réactivant la loi qui prévoit la mise en œuvre d'une banque agricole tout en (i) élargissant le système de prêts bancaires traditionnels aux microcrédits, (ii) réactivant l'Union Nationale du Crédit Coopératif (UNCC), (iii) améliorant les dispositifs de garanties tel que KAFALAT de façon à l'adapter aux besoins du secteur agricole (prêts de faible montant, allongement des durées de grâce) et en (iv) développant un service spécifique dédié à l'étude de faisabilité des dossiers agricoles.
2. Accroître la disponibilité, la gestion, l'utilisation et la qualité de l'eau, dans le cadre d'une stratégie clairement précisée, d'une part, en mettant en œuvre des projets déjà existants (notamment la construction de barrages) et, d'autre part, en promulguant une loi spéciale pour la création d'associations d'usagers de l'eau.
3. Traiter les questions relatives à la commercialisation et au marketing en améliorant la part des revenus liés aux ventes de produits agricoles revenant aux exploitants, (i) en réformant l'organisation des marchés de gros et en encourageant le développement des marchés populaires, (ii) en apportant une aide aux exploitants en matière d'étiquetage et d'emballage et, (iii) en promouvant les produits libanais à l'étranger.

4. Impliquer l'Etat pour répondre aux besoins de formation et de vulgarisation qui sont considérées par les participants comme primordiaux. Cette action pourrait être menée, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, par les coopératives ou toute autre forme d'organisation de la profession, et s'appuyer sur la diffusion des activités de recherche développées par l'IRAL.

3 Les institutions agricoles

Les participants au Forum ont reconnu que les changements évoqués ci-dessus ne seraient pas envisageables sans modification des règles du jeu et des institutions responsables de leur application. En conséquence, ils recommandent de :

1. Développer la capacité du Ministère de l'Agriculture pour lui permettre de mettre en œuvre une stratégie de moyen/long termes pour le secteur agricole et les politiques requises pour l'implanter. Comme le secteur agricole subit les effets des diverses actions des autres départements ministériels, les participants ont également retenu l'idée de créer un comité de coordination compétent de haut niveau composé de représentants des ministres de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau, de l'économie et du commerce, des finances et de l'environnement entre autres.
2. Reformuler la loi régissant les coopératives de façon qu'elles puissent jouer un véritable rôle de support auprès des exploitants.
3. Considérer la séparation des chambres d'agriculture et des chambres de commerce et d'industrie, dans le cadre du projet de loi proposée, à condition que les premières aient les dotations en personnel qualifié et les ressources leur permettant d'accomplir leurs missions.
4. Avancer sur une des questions qui a été soulignée de façon récurrente durant le forum et qui est celle de l'identification des exploitants agricoles et des exploitations. Pour reconnaître la spécificité de l'activité agricole et définir son statut, il convient d'installer un dispositif général d'enregistrement des exploitants sur la base de critères à déterminer. L'installation de ce mécanisme nécessite aussi de clarifier les bénéficiaires associés à l'enregistrement de l'exploitant.
5. Envisager la création d'une banque agricole et lancer sa mise en place pourvu que sa viabilité ait été correctement établie.

Pour mettre en œuvre la réforme proposée, les participants soulignent trois points. Ils insistent, d'abord, sur l'interdépendance entre les réformes et les actions. Ainsi, par exemple, il existe un lien entre la définition d'un exploitant et les avantages dont ce statut lui permettra de bénéficier. Ensuite, les progrès seront ralentis si des priorités ne sont pas clairement établies. Enfin, la réforme du secteur agricole requiert une ferme volonté politique.

Fait à Beyrouth, le 20 février 2009, et agréé par:

Les blocs parlementaires suivants:

1. Bloc du Courant du Futur: M. Mazen Hanna, M. Nabil De Freige, Mme Hazar Caracalla,
2. Bloc du Changement et de la Réforme: Dr Samir Médawar, M. Georges Doummar,
3. Bloc des Députés Arméniens: Mme Marie-Louise Baboyan-Azezian, M. Yessai Havatian,
4. Bloc du Développement et de la Libération: SE M. Yassine Jaber, M. Joseph el-Gharib, représentant de SE M. Anouar El-Khalil,
5. Bloc de la Fidélité à la Résistance: M. Abd-el-Halim Fadlallah, M. Mahmoud el-Khansa,
6. Bloc des Forces Libanaises: Maître Joseph Nehmé, Mme Nayla Abi-Karam, M. Charbel Tawk,
7. Bloc du Parti Kataëb: M. Gaby Semaan, M. Melhem Saad,
8. Bloc Populaire: M. Tony Choueiri, Dr Ali Yaacoub,
9. Bloc du Rassemblement Démocratique: M. Elie Aoun,
10. Bloc du PSNS: Mme Nazha Challita,
11. Bloc Tripoliteain: M. Antoine Constantine, Dr Toufic Gaspard.

Les associations professionnelles suivantes:

1. Association des Agriculteurs Libanais: M. Antoine Hoayeck, M. Toufic Bou Alwan, M. Tony Tohmé,
2. Association des Banques du Liban: M. Nassib Ghobril, Dr Elie El-Achkar,
3. Association des Commerçants de Beyrouth: M. Beudart Issa,
4. Confédération Générale des Travailleurs du Liban: M. Hassan Fakih.

Sous la présidence du Chef de la Délégation de la Commission Européenne à Beyrouth, SE M. Patrick Laurent, les débats ont été conduits par les coordinateurs scientifiques du FEMISE, Professeur Jean-Louis Reiffers (Institut de la Méditerranée – Marseille, France) et Dr Ahmad Galal (Economic Research Forum – Le Caire, Egypte) avec le soutien de Dr Patricia Augier² et de Dr Pierre Blanc³ qui ont réalisé la mission exploratoire et rédigé le document de fond du Forum et avec l'aide d'économistes libanais indépendants: SE Dr Elias Saba, Dr Charbel Nahas et M. Kamal Hamdan.

² Centre de recherche en Développement Economique et Finance Internationale (DEFI), Université de la Méditerranée – Aix-en-Provence, France.

³ Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) – Montpellier, France.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org